



Mon grand père est mort sans testament

Par **Ametia**, le 11/11/2020 à 09:07

Bonjour,

Mon grand père est décédé il y a quelques jours. La famille a affirmé qu'il n'a pas fait de testament. Ma grand mère est encore vivante.

Je me suis renseignée auprès d'un notaire à Toulon près de chez nous et il est tout à fait possible que je ne reçoit rien [aussi](#).

Pouvez-vous m'éclaircir sur mon droit en tant que petite fille svp?

Par **youris**, le 11/11/2020 à 09:53

bonjour,

comme petite fille, vous n'êtes pas héritière de votre grand père, ce sont ses enfants et et votre grandmère qui sont ses héritiers.

salutations

Par **Marck.ESP**, le 16/11/2020 à 13:36

Bonjour

Nul besoin de testament, la dévolution légale rend automatiquement les enfants héritiers et ouvrec des droits à l'épouse survivante.

Vous pouvez être concernée si père (ou votre mère), fils ou fille du défunt, est décédé avant.

Qu'en est-il ?